

L'actualité de début d'année 2010

Le PBC 2010 : Ses conséquences !

L'employeur tient de son pouvoir de direction le droit d'évaluer le travail de ses salariés. (Cass.soc.22 mai 2001 n°99-41.838, Cass. Soc. 10/07/2002 N° 00-42 368). Mais les articles L. 1222-3 et L. 1222-4 du Code du travail obligent l'employeur à informer expressément et préalablement le salarié des méthodes et techniques employées pour son évaluation professionnelle. De plus, les critères d'évaluations utilisés doivent être objectifs dès lors que les résultats de l'entretien justifient une différence de rémunération (Cass. soc., 9 avril 2002, n° 99-44.534 ; Cass. soc., 24 janvier 2006, n° 03-44.889).

➔ **Votre PBC respecte ce cadre Légal, Sans Aucun Doute ?**

FO vous rappelle que la signature du collaborateur a pour objet de confirmer la prise de connaissance de l'évaluation et non son acceptation. Le refus de signature du PBC n'a donc aucun effet sur l'attribution de la GDP (anciennement PVA, art. L.1331-1 Code du Travail).

➔ **Vos élus FO sont à votre disposition.**

FO répond à vos attentes.

L'accord STRESS IBM: Le Constat !

L'accord STRESS IBM France présenté au CCE de janvier est re-soumis à négociation en raison des réticences syndicales. Notre Organisation s'est clairement affirmée opposée au texte présenté pour les raisons suivantes :

- Aucune mesure réelle pour garantir la santé mentale des salariés au travail.
- Le respect de la personne n'est toujours pas une priorité pour la compagnie.
- Manque de Médecins et d'infirmières, IBM se contente du minimum légal.
- le rôle des CHSCT est affaibli en diminuant leurs prérogatives prévues par le code du travail.
- l'action et le rôle du management sont privilégiés au détriment des salariés.
- Le suivi centralisé, orienté statistiques, ne répond pas aux besoins d'intervention qui peuvent survenir sur l'ensemble des sites.
- Les réunions d'**expression des salariés** organisées et encadrées, en vigueur dans les années 1990 avaient été abandonnées pour manque de résultat. Les sessions **PPS** sont proposées sur le même mode opératoire. Quelle réussite faut-il en attendre ?
- la responsabilité de la direction est dédouanée du principe d'obligation de résultat.

Tel que présenté, le projet d'accord n'est pas à la hauteur des mesures qui s'imposent pour éradiquer le stress au travail.

FO s'occupe de la défense de vos intérêts.

Les minis GARANTIS Nationaux conv. Coll. UIMM Ing et cadres.

Habituellement en fin d'année ont lieu les négociations des minis garantis de notre branche d'activité. Cette année rien n'est décidé CONTRACTUELLEMENT, en effet, pour préserver l'issue négociée en décembre 2009, FO avait signé avec (pour la 1ère fois la CFDT) un barème actualisé à **+ 1,2%**.

Il faut désormais une majorité de signataires aux accords. Parmi les non signataires la CGT s'y était opposée comme d'habitude, mais, cette fois, la CFE-CGC et CFTC ont indiqué qu'elles ne signeraient pas.

L'UIMM (branche patronale), a donc indiqué qu'elle réunirait ses instances pour définir un pourcentage, avec une recommandation à ses entreprises adhérentes, qui sera malheureusement moins favorable que ce nous pouvions obtenir au travers d'un accord.

C'est FO qui a créé le principe de la politique contractuelle afin de garantir les droits des salariés. Il vaut mieux un accord à 1,2% que rien du tout.

MORALITE : cette année ne comptez pas trop sur les minis garantis pour rattraper votre retard de salaire.

FO vous informe.

L'accord SENIORS IBM: à SUIVRE !

Nous avons signé l'accord « Seniors IBM France ». Pourquoi ?

Cet accord « Seniors » n'est qu'un début, mais il est contractualisé !!! Notre signature nous permettra de pourvoir à son évolution sur la base d'un acquis.

En effet :

- Il nous laisse la possibilité de poursuivre sur le terrain de la négociation un sujet qui ne peut être qu'évolutif.
- Il sera incontournable de procéder à des avenants et/ou dispositions sur des fins de carrière dont le mode opératoire est dépendant des décisions nationales en matière de droit à la retraite.
- Il est aussi évident que les orientations du Plan Prévisionnel Biennal (visibles au travers de la GPEC) montrent que les réductions de postes dans certaines activités se poursuivent. L'approche (fins de carrières, départs en retraite) restera donc à l'ordre du jour et nous préférons la négocier en mode collectif.

FO négocie pour vous.

Pour nous contacter, nous soutenir, nous rejoindre dans une activité syndicale qui vous concerne !

PARIS :

Gonthier Caroline 370892
Boudier Catherine 800899
Philipot Marie-christine 803515
Troccy Patrice 370791

NANTES

Denis Blanquart 874681

La Gauce :

Munoz Jean Michel 365646
lge_fo@yahoo.fr

Orléans :

Piquemal Alain 774691
Vincent Jean-Paul 774632

Bordeaux :

Lagos Robert 735634
Mourigue Denis 735195
Karpinsky Patrice 735562

Lille :

Danis Jean-François 815287
Laoust Valérie 815238

Montpellier :

Lopez Michel 386937
Belaygue Francois 386937

Strasbourg :

Fischer Christian 784425

LYON Aubières:

Lefrancois Patrick 0473165474